

ZAC Chemin des Carrières

Le secteur du Chemin des Carrières est localisé de part et d'autre du chemin des Carrières, entre le quartier résidentiel du Centre Ancien d'Orly, la zone d'activités du SÉNIA et l'aéroport Paris-Orly.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Chemin des Carrières prévoit une transformation du quartier sur 6,5 hectares afin d'offrir un quartier agréable et mieux connecté au reste de la Ville.

Qu'est-ce qu'une Zone d'Aménagement Concerté ?

Une ZAC est une zone dans laquelle un projet urbain d'envergure est mis en œuvre à moyen et long terme avec la participation de différents partenaires institutionnels et des citoyens. Il s'agit d'une démarche dans laquelle la concertation tient une place importante et qui permet aux habitants, entreprises et associations de donner leurs avis sur les différentes étapes du projet.

Le projet d'aménagement de la ZAC Chemin des Carrières

Le projet urbain du Chemin des Carrières prévoit la construction de nouveaux logements ainsi que la création d'espaces verts et d'espaces publics. L'aménagement du quartier permettra de réduire la circulation des véhicules et des poids lourds, de faciliter les mobilités douces et l'accès à de nouveaux transports en commun (ligne 14 du métro, bus en site propre 393). Le Chemin des Carrières et les nouveaux espaces publics accueilleront de nombreuses plantations ainsi qu'un système de noues végétalisées permettant aux eaux de pluie de s'écouler naturellement dans les sols.

En chiffres, ce projet d'aménagement prévoit :

- la création d'un quartier résidentiel d'environ 770 logements individuels et collectifs, dont 20% de logements sociaux,
- 500 m² de commerces en pied d'immeuble,
- 1 500 m² d'activités.

Le calendrier du projet

- **2021** : Premiers travaux de démolition et d'aménagement à l'ouest du quartier
- **2022** : Début des travaux des programmes immobiliers
- **2023** : Travaux de démolition et d'aménagement au centre du quartier
- **2024** : Premières livraisons des aménagements et programmes immobiliers à l'ouest du quartier
- **2028** : Fin prévisionnelle de l'ensemble des travaux d'aménagements du quartier

Les acteurs du projet

L'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA) aménage le projet en collaboration avec la Ville d'Orly et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB).

Un projet d'aménagement pensé avec les citoyens

Le projet d'aménagement de ce nouveau quartier s'est construit dans le cadre d'une concertation poussée et soutenue avec les riverains et habitants du quartier. Des invariants ont été décidés conjointement avec les habitants pour faire en sorte que le renouvellement du quartier vise à améliorer leur environnement et non le dégrader

Ces invariants sont principalement contenus dans les neuf engagements pris avec les habitants :

1. Aménager en priorité les zones avec des activités ou des entrepôts générateurs de nuisances
2. La voie nouvelle doit rester en impasse

3. Hiérarchiser le maillage viaire pour régler les problèmes de circulation
4. Créer un maillage de circulations douces
5. Préserver l'habitat pavillonnaire existant
6. Préserver les vues et l'intimité des maisons existantes (créer des aménagements paysagers en limite des maisons existantes)
7. Construire uniquement de l'habitat individuel en face des maisons existantes
8. Amélioration des voiries et des espaces publics
9. Poursuivre la concertation tout au long du projet

Le dossier relatif à la création de la ZAC Chemin des Carrières est consultable sur :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques/ORLY-;>

(

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques/ORLY-;>

)